


REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

 E C R E T N° 76-138 du 4 Juin 1976

portant nomination de Commissaires aux Comptes  
auprès du Fonds Autonome de Stabilisation et de  
soutien des Prix des Produits Agricoles (F A S).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,



- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
  - VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du  
Gouvernement ;
  - VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés  
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres  
du Gouvernement ;
  - VU L'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974 régissant les rapports entre  
l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une  
prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
  - VU l'ordonnance n° 75-30 du 18 Septembre 1975 portant approbation des  
Statuts du Fonds Autonome de Stabilisation et de Soutien des Prix  
des Produits Agricoles ( F A S ).
- SUR proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Sont nommés Commissaires aux Comptes auprès du Fonds Auto-  
nome de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles ( F A S )

les Camarades :

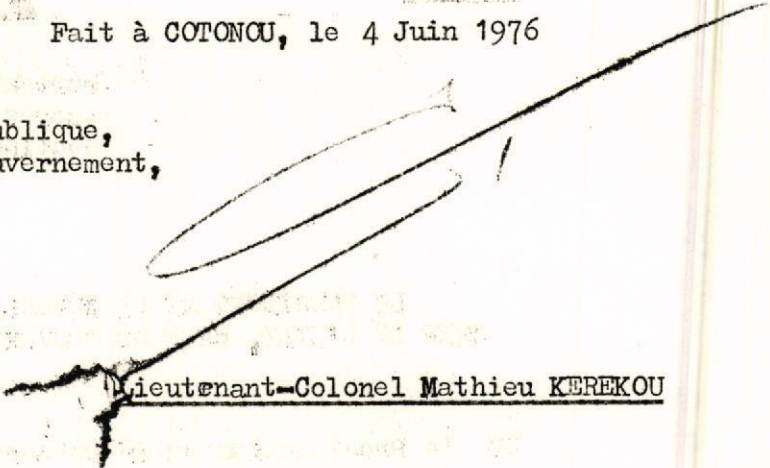
- HOUNNOU Simone, Expert Comptable
- HOUSSOU D. Sylvestre, Administrateur Civil.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures  
contraires sera publié partout où besoin sera.


.../...

Fait à COTONOU, le 4 Juin 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

  
Intendant Militaire de 3<sup>o</sup> Classe

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 - CS 6 - CNR 4 - SGG 4 - SPD 2 - MF 4 - MCT 4 - FAS 4  
Ministères 13 - Intéressés 2 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chan.  
ONEPI 5 DP-DTCP-DCF-DI 4 - JORPB 1.-